



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Les statuts ont été déposés en préfecture de Marseille le 23 Septembre 1999. Zin'art est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Le présent règlement est affiché de façon permanente à l'accueil de ZIN'ART et est consultable par tous. Toute inscription de ZIN'ART vaut acceptation du règlement intérieur.

1 / LOCAUX ET HYGIÈNE COVID 19

Masque obligatoire pour les plus de 11 ans et pour les parents pour se déplacer dans les locaux, le masque sera enlevé une fois en cours.

Pas de bisous ni de contacts physiques et 1 mètre de distance à respecter entre chaque personne.

Lavage des mains obligatoire en début et chaque fin de cours, des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont à votre disposition. Vestiaires fermés pour éviter les regroupements. Accès aux toilettes exceptionnellement.

Prévoir une bouteille d'eau avec son nom dessus.

Le port de chaussures extérieures (de tous les jours) est interdit dans les salles de danse il vous sera demandé une paire de chaussures propres n'ayant pas servi à l'extérieur pour accéder aux cours de danse **hip hop**, et **zumba**. En cas de non-respect, l'entrée vous sera refusée immédiatement. Une armoire à l'entrée est à votre disposition pour laisser vos baskets si vous le souhaitez.

2 / COURS DE DANSE

L'école de danse Zin'Art propose différents cours de danse. Ceux-ci sont assurés par des professeurs diplômés d'État, encadrés par la directrice de l'école, Sophie GALANO. Ces cours sont dispensés sur une période de 10 mois, de septembre à fin juin.

Les mineur(e)s sont acceptés dès 4 ans.

Chaque élève est placé dans un cours qui correspond à sa tranche d'âge et à son niveau. Néanmoins la direction se réserve le droit de modifier ce choix.

Un cours d'essai gratuit vous sera proposé, pour chaque discipline, afin que vous puissiez découvrir et/ou choisir votre style de danse.

L'association se réserve le droit de façon exceptionnelle de reporter un cours, de modifier l'horaire, de remplacer un professeur tout en prévenant les adhérents et leurs parents

3 / CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement.

L'inscription est annuelle et forfaitaire, elle peut être réglée soit en une seule fois (**– 10% sur le montant total**) soit en **3 fois** découpée en trois périodes : de septembre à décembre, de janvier à mars et avril à juin, soit par mois tous les chèques doivent être remis dès l'inscription **obligatoirement sans aucune exception**. Les chèques seront déposés entre le **10** et le **15** de chaque mois concernés

Les tarifs de la zumba, (ASSOCIATION ETOILE D'EGYPTE) et de la gym ne s'appliquent pas aux forfaits que propose ZIN'ART.

Prise en charge : carte collégien, Pass Sport, Pass culture, E-pass, chèques vacances
ATTENTION : tout paiement en espèce se fera en une seule lors de l'inscription, aucune dérogation ne sera acceptée. Merci de ne pas insister ...

4 / REMBOURSEMENT

J'ai bien noté qu'aucun remboursement ou prorata ne pourra être réclamé pour annulation inscription ou arrêt en cours d'année quel que soit le motif.

Dans les cas suivants, plan canicule, pandémie ou autres..., l'école propose une alternative pour le suivi des cours via le site Zoom (cours en visioconférence) ou en extérieur en fonction de la disponibilité du professeur. A partir du moment où nous proposons une alternative au cours en salle, aucun remboursement ne sera effectué.

5 / PONCTUALITÉ ET ABSENCES

Nous vous demandons de déposer vos enfants **10 mn** avant le début du cours. Chacun est tenu d'avoir une attitude correcte et polie envers autrui. Les parents des élèves se permettant de répondre aux professeurs seront convoqués ou les élèves arrivant systématiquement en retard se verront refuser l'accès au cours.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année

Les absences ne seront ni remplacées un autre jour de la semaine, ni remboursées ou déduites. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en dehors des heures de cours et hors des locaux de ZIN'ART et il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineur(e)s de s'assurer avant de laisser l'élève seule que les cours ont bien lieu (en cas d'absence du prof les parents et élèves seront informés par textos et mails et un message sera affiché à l'intérieur de l'établissement)

Les absences abusives ne sont pas tolérées par l'école.

Pour le bon suivi de chaque élève, les cours de jazz sont **obligatoire deux fois par semaine à partir du cours Préparatoire (estaque) élémentaire (st-Marcel)**

Les parents ne peuvent assister aux cours afin de ne pas perturber les enfants.

6 / LES VACANCES

Les cours de danse seront suspendus durant les vacances scolaires, TOUSSAINT, NOËL, HIVER et de PRINTEMPS et JOURS FÉRIÉS.

Ceci n'apporte aucune modification au tarif forfaitaire mensuel ni au trimestre ni annuel

Des stages seront proposés durant les vacances scolaires (uniquement sur l'Estaque) pour tous ceux qui souhaitent s'inscrire.

Durant les vacances scolaires, le Centre de St Marcel est fermé il n'y aura donc pas de cours.

7/ COMPORTEMENT ET ACCESSIBLES AUX SALLES DE COURS:

Il est demandé à chaque élève de l'école, un comportement respectueux, engageant chacun à la ponctualité et à la politesse. Il est important de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux.

Les Chewing-gums sont interdits pendant les cours et doivent être jetés dans les poubelles. L'école n'est en aucun cas responsable, en cas de perte ou de vol, des affaires personnelles des adhérents. Ni portable, ni bijou, ni argent ne sont autorisés pendant les cours.

Tout vol avéré, injure, harcèlement moral ou comportement perturbateur entraînera l'exclusion à titre définitif de l'école sans remboursement des cotisations du reste de l'année. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'école.

L'accès aux salles de danse est réglementé et uniquement accessible avec l'autorisation d'un professeur de ZIN'ART. Tout accès non autorisé sera entraîné d'une sanction.

8/ TENUE DE DANSE

Tenue **identique obligatoire** pour chaque classe, tenue que nous utiliserons dans la mesure du possible pour le spectacle de fin d'année (classique): de ce fait nous conseillons aux mamans de **laver les tenues à la main, afin de conserver les couleurs.**

Nous vous informerons par affichage les tarifs des fournitures (justaucorps, collant, chaussons classique et jazz), ainsi que de la tenue de pour les ensembles jazz et hip hop « ZINART DANSE».

DANSE CLASSIQUE :

Justaucorps, collant, 1/2 pointes et pointes, les cheveux longs devront être coiffés en chignon, pas de bijoux fantaisie (voir Megane le professeurs pour les commandes)

MODER'N JAZZ :

Ensemble jazz **obligatoire** zinart danse (t-shirt ZA,) **obligatoire** (veste zip **facultatifs**)

HIP HOP/DANCEHALL/BREAKDANCE :

Ensemble hip hop« ZINART DANSE» (t shirt) **obligatoire** (veste teddy et casquette **facultatif**)

PILATES, ET GYM RENFORCEMENT MUSCULAIRE:

Pas de versement pour les costumes car pas de participation au gala. Le tarif est forfaitaire il est calculé sur une base annuelle non modifiable en cours de mois (pas de cours durant les vacances scolaires)

- En cas d'absence aucun remboursement possible ni rattrapage de cours, en cas de désistement tout trimestre commencé sera dû.
- En cas d'absence aucun cours ne sera rattrapé. Les cours pourront être assurés à partir de 3 personnes si le cours est annulé en cas d'absence du prof cela ne modifie en rien le tarif de la cotisation.
- Pour l'hygiène, veuillez vous munir de serviette éponge et d'un tapis de sol, (des tapis seront à votre disposition à l'école). Pour votre bien être dans le cours le port d'une tenue convenable vous est recommandé.
- Seul le professeur peut décider de faire cours pendant les vacances scolaires ou non, le tarif reste donc **inchangé** dans ces deux cas.

9/ CLASSES CONCOURS

En plus des cours, Zin'Art propose aux élèves motivés et qui le désirent la possibilité d'être présentés aux différents concours régionaux nationaux et/ ou rencontres. Ces diverses manifestations sont payantes. (Inscription et licences et costumes) aux frais des parents.

Un travail plus important sera demandé à l'élève et une assiduité irréprochable, les élèves doivent avoir fait au minimum trois stages en interne ou en externe afin de d'approfondir leur formation.

Un planning de répétition vous sera communiqué .

10 / DROIT D'IMAGE_*(VOIR AUTORISATION)

En signant le règlement intérieur, tous les élèves de l'école s'engagent à abandonner tout droit à l'image au profit de ZIN'ART, afin de pouvoir promouvoir l'image de l'école en diffusant des photos et des vidéos sur différentes plateformes de diffusion, de l'image. Cependant, vous ne devez pas utiliser à des fins personnelles des photos ou des vidéos faisant apparaître des élèves ou des professeurs de ZIN'ART sans l'autorisation de la Direction.

ZINART se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future l'image des élèves inscrits à des fins de communication, de publicité sur tout support que ce soit.

11/ CHORÉGRAPHIES

Toutes chorégraphies (de cours ou de concours) créées, travaillées et présentées sont l'exclusivité de ZIN'ART.

Elles ne peuvent être présentées hors ZIN'ART sans l'autorisation du professeur et de la Direction.

12/ CONCERNANT LES COSTUMES DU SPECTACLE :

Le spectacle de fin d'année engendre des frais supplémentaires tel que les costumes :

La couturière de l'école viendra sur place prendre les mesures nécessaires pour les costumes des élèves à des jours qui vous seront indiqués par affichage. Nous demandons la présence de tous les élèves.

Dès le mois de novembre, il vous sera demandé de verser des avances pour les frais de confection et pour vous permettre d'étaler vos dépenses. Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

Votre participation aux frais de costumes vous sera demandée pour chaque discipline (jazz, classique, hip hop, ...)

- un 1^{er} acompte de 35€ à verser début NOVEMBRE,
- un 2^{ème} acompte de 35€ à verser début MARS,
- un solde variant de 1 à 20 € suivant le nombre de danses (hors accessoires) à régulariser avant JUIN.

13/ LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

L'engagement à l'activité Danse est récompensé par un gala annuel, qui clôture les cours et qui met en valeur le travail des élèves et des professeurs, de fin d'année qui aura lieu le :

La date vous sera communiquée ultérieurement avant la Toussaint

Le gala pourra aura lieu entre mi JUIN et début JUILLET

Billetterie fin mai (tarif unique de 20 €)

Cette information vous est transmise afin que vous puissiez prévoir l'accompagnement de vos enfants au théâtre. Des répétitions générales seront mis en places, elles auront lieu au CMA de Saint Marcel ou bien dans d'autres lieux mais aussi à la salle de spectacle choisie par l'association ZIN'ART, la présence de tous les élèves est obligatoire pour le bon déroulement de la ou des répétition(s) qui s'échelonna sur la journée.

Les répétitions du spectacle de fin d'année commenceront au mois de décembre/janvier.

Afin que le spectacle soit à la hauteur de nos espérances à tous (élèves, parents et professeurs) nous vous demandons, ainsi qu'à vos enfants, **une assiduité régulière aux cours tout au long de l'année**, le spectacle n'en sera que plus beau.

Pour les familles qui nous ont fait confiance l'année passée et qui ont pris la décision de continuer l'aventure avec nous nous sommes ravis de les revoir et leur adressons nos remerciements, pour les nouveaux venus nous leur souhaitons la bienvenue dans notre école et espérons partager avec vous tous une très bonne année.

(coupon à retourner signé)

AUTORISATION PARENTALE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Je soussigné(e) : Père/Mère, tuteur de :

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et être en accord avec tout ce qui peut y être mentionné. Il sera mis en œuvre tout au long de l'année.

Date : Signature(s) Parents (suivie de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'élève